

## ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME DGD (2017 - 2021) ENTRAIDE & FRATERNITÉ

### Réponse Managériale – Rapport Burundi

#### 1. Contexte

Le titre du programme « *Valorisation de l'agriculture familiale et écologique* », mis en œuvre au Burundi, constitue le deuxième des huit objectifs spécifiques mis en œuvre dans les provinces de Bujumbura, de Rutana, de Bubanza, de Muramvya, de Gitega, de Muyinga et de Kirundo par cinq organisations partenaires notamment l'OAP, ACORD Burundi, UHACOM, CAM et l'ADEPE dans le cadre du programme DGD 2017-2021. Le programme intitulé « *Pour que la Terre tourne juste : souveraineté alimentaire pour tous* » est piloté par Entraide & Fraternité, avec un financement de la DGD, pour un total de 1.036.000,00 euros sur cinq années, pour le Burundi. Le taux d'absorption de 2017 à 2020 est de +100%.

L'évaluation porte sur l'ensemble des effets et résultats du deuxième objectif spécifique du programme défini tel que: « *218 organisations de producteurs·trices ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières nécessaires pour leur professionnalisation et s'investissent dans la valorisation de l'agriculture familiale agroécologique, pour la sécurité alimentaire et l'augmentation durable des revenus de leurs membres* ». Les principaux critères d'analyse comprennent la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, la Covid-19 ainsi que des thèmes transversaux tels que le genre, l'environnement et les droits humains.

Le programme a mis l'accent sur la promotion des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles par le soutien à la valorisation, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles. L'évaluation couvre la période 2017-2021 et fait le point sur l'exécution finale du programme, en identifiant les forces et les contraintes, à travers une analyse des critères prédéfinis. Cela implique l'analyse de la mesure dans laquelle l'objectif spécifique et les résultats qui les sous-tendent ont été atteints d'un point de vue quantitatif et qualitatif et de manière différenciée entre les femmes et les hommes. Sur la base des preuves recueillies, l'évaluation formule des recommandations programmatiques et des orientations stratégiques pour les interventions futures.

Le but de l'évaluation est de soutenir l'apprentissage afin de tirer des leçons et d'améliorer son impact. L'objectif principal est de mesurer l'atteinte des résultats dans une optique de reddition des comptes, de suivi des interventions et d'amélioration. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- i) rendre compte à toutes les parties impliquées dans le programme d'EF (EF, les bailleurs de fonds publics et privés, les organisations partenaires locales et stratégiques et les bénéficiaires) ;
- ii) guider EF et ses organisations partenaires dans l'ajustement de la théorie du changement et la mise en œuvre du prochain programme quinquennal (2022-2026) ;
- et iii) contribuer à l'apprentissage entre les pays/résultats.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont EF et ses organisations partenaires ainsi que la DGD.

L'évaluation a utilisé une approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes tout au long du processus. Des méthodes mixtes (examen documentaire, entretiens semi-structurés et discussions de groupe) ont été utilisées pour collecter des informations en ligne du 14 février au 18 mars 2022. Huit informateurs·trices clés représentant les organisations partenaires et EF ont été interviewé·es avec 17 % de femmes et 83 % d'hommes. Les preuves recueillies ont été triangulées à travers les différentes méthodes et sources.

#### 2. Conclusion de l'évaluation

Le programme est **pertinent** et aligné sur les besoins et les priorités des publics cibles, y compris les femmes et les hommes, à travers le développement de moyens de subsistance ruraux résilients et

durables. L'accent a été mis sur la promotion d'une agriculture familiale durable génératrice de revenus avec des pratiques agroécologiques, et la structuration des organisations de producteurs·trices (OP) en coopératives. Le programme s'aligne aux priorités des organisations partenaires tous impliqués dans la professionnalisation agricole. Toutefois, le programme était limité dans sa portée et sa couverture géographique en raison des contraintes budgétaires pour assister d'autres groupes de producteurs·trices dans le besoin. Le programme s'aligne explicitement aux ODD et aux priorités nationales de l'agriculture au Burundi.

L'**efficacité** du programme se reflète dans la réalisation de tous les produits et résultats attendus. Les organisations partenaires ont déployé des efforts considérables pour atteindre tous les indicateurs cibles grâce à une forte synergie et complémentarité entre elles, une planification conjointe et la participation d'EF à la coordination, au suivi et à l'accompagnement méthodique des systèmes de collecte de données qui ont facilité la planification et le rapportage sur les progrès accomplis, l'identification des goulots d'étranglement ainsi que grâce au processus de prise de décisions. L'efficacité du programme a aussi été facilitée par la disposition de champs-écoles dans le renforcement des capacités des OP et coopératives, par la participation des agences de tutelle du gouvernement, par la production et la traduction en langue locale des documents pédagogiques pour servir de guides pratiques, par l'encadrement rapproché des producteurs·trices, par l'appui à la production locale des semences, par le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles, par le renforcement du service de gouvernance des coopératives et par la sensibilité du programme à la question du genre afin d'impliquer principalement les femmes dans celui-ci. Néanmoins, sa réalisation a été entravée par les normes et pratiques traditionnelles sur l'égalité genre, la situation politique et la complexité des critères de certification des produits, la pandémie liée à la Covid-19 et les défis du changement climatique liés aux perturbations saisonnières.

L'**efficience** du programme se justifie par la capacité des organisations partenaires à développer une solide coordination pour utiliser de manière optimale les ressources disponibles et livrer les résultats dans les délais. L'utilisation du fonds de roulement pour maximiser l'accès aux ressources disponibles, les synergies et la complémentarité des ressources ont amélioré l'efficience du programme malgré l'ampleur limitée des financements pour couvrir d'autres besoins et l'accompagnement des producteurs·trices. Une gestion flexible des ressources financières permettrait une extension des activités à d'autres groupes de bénéficiaires ou d'ajuster les dépenses en fonction des lignes budgétaires.

La **durabilité** et la stratégie de sortie existante ont été utiles pour promouvoir l'appropriation locale de la durabilité financière du programme. Néanmoins, les OP et coopératives nouvellement formées nécessitent un suivi et un accompagnement pour garantir leur pérennité financière. La structuration des OP, le transfert de connaissances agroécologiques et le renforcement de la cohésion sociale ont contribué à la viabilisation des compétences et l'appropriation technique au sein des organisations bénéficiaires. L'appui à la production des intrants locaux confère aux OP des aptitudes techniques indispensables, par exemple, pour réduire, voire mettre fin à leur dépendance aux semences importées. Le regroupement des OP au sein du Groupe de Plaidoyer Agricole et le Forum Paysan Burundais (FOPABU) constitue un atout favorable et susceptible de renforcer la viabilité politique du programme. Toutefois, la pérennité des résultats obtenus sur le plan politique reste limitée en raison de l'influence des forces politiques et de la forte pression démographique sur les terres agricoles.

Les **effets** directs positifs dus aux pratiques agroécologiques au niveau économique comprennent la capacité des ménages membres des OP à améliorer leurs moyens de subsistance. L'exploitation et l'amélioration des infrastructures de stockage permettent aux ménages de spéculer et de vendre leurs productions bien conservées à de meilleurs prix. Les OP sont fortement impliquées dans la plantation d'arbres dans leurs exploitations agricoles et la fabrication du compost pour mitiger les défis environnementaux notamment la fertilité des sols. Les fora et le réseau agricole mis en place ont consolidé les efforts des bénéficiaires dans le processus de revendication des droits fonciers. Il n'existe pas d'effets négatifs dus aux changements enregistrés. Le programme a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Grâce au développement de la cohésion sociale, le programme a significativement contribué à l'amélioration du statut des femmes

leaders engagées dans les coopératives. Ces efforts sont compromis par la coutume et les tabous culturels qui bloquent l'émancipation de la femme et lui confèrent peu de droits, par la persistance du complexe d'infériorité chez les femmes rurales et les règles d'héritage fortement patriarcales qui rendent difficile l'accès à la terre pour les femmes.

**La pandémie de la Covid-19** a eu un impact négatif sur les résultats obtenus. Diverses réunions, y compris la coordination habituellement effectuée par EF, ont été largement affectées par les restrictions de voyage. La plupart des travaux ont été effectués à distance, y compris les réunions. La connexion à Internet était difficile en raison de la lenteur du réseau et des connaissances limitées de certaines organisations partenaires sur le travail à distance. Par contre, la Covid-19 a permis l'adoption d'une nouvelle façon de travailler avec le passage au travail en ligne. Les facteurs de succès de la réponse à la Covid-19 comprennent l'utilisation des animateurs·trices endogènes pour le suivi et accompagnement des OP, l'adoption du développement des contenus pour soutenir les activités de plaidoyers en ligne, le regroupement des agriculteurs·trices dans des coopératives et OP ainsi que des plateformes pour la promotion des ventes groupées. La pandémie a réduit la capacité des OP à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendrée. Bien que le travail à distance n'ait jamais été un choix, la nouvelle façon de travailler n'est pas durable.

### 3. Recommandations et réponse managériale: rapport du Burundi

<b>Responsable de rédaction de la réponse managériale :</b> Philippine Cartier		
<b>A) Aux organisations partenaires</b>		
<b>Recommandation 1 :</b>		
Les partenaires doivent continuer à renforcer leurs synergies et complémentarités d'actions, ainsi que le développement de partenariats avec les organisations nationales et locales en les invitant lors de réunions conjointes. Les synergies et la complémentarité soutiendront autant que possible la promotion des pratiques agroécologiques au Burundi.		
<b>Réponse managériale :</b> D'accord avec cette recommandation.		
EF et ses organisations partenaires sont d'accord avec la recommandation pour avoir consacré, dans son nouveau programme, un résultat en faveur du plaidoyer pour l'agroécologie et l'agriculture familiale à travers des alliances solides avec d'autres intervenants (ONG et organisations des producteurs·trices - OP) qui partagent cette vision. En effet, le renforcement des synergies et des complémentarités d'actions entre les organisations partenaires d'EF, ainsi que le développement de partenariats avec les organisations locales de compétence nationale, font partie des stratégies d'intervention du nouveau programme DGD-EF 2022-2026. Ces renforcements vont porter sur les échanges d'expériences à travers des mises en commun de la capitalisation des pratiques agroécologique, telles que des activités de recherche-action au niveau des centres de formation et d'innovation. De plus, des actions de plaidoyer, à travers le Groupe de plaidoyer agricole (GPA) et le Forum paysan du Burundi (FOPABU) qui sont des structures de plaidoyer au niveau national, sont prévues pour la promotion du mouvement paysan pour l'agroécologie sans oublier l'augmentation, la valorisation et la commercialisation des productions agricoles issues de l'agroécologie.		
<b>Si en désaccord avec la recommandation ou si partiellement d'accord, pour quelle raison ?</b>		
N/A		
<b>Action(s) prévue(s):</b>	<b>Département(s) ou personne(s) responsable(s)</b>	<b>Date de réalisation prévue</b>
Renforcer les capacités des OP, des coopératives et des organisations locales d'appui (ACORD Burundi, CAM, OAP et UHACOM) membres du GPA et du FOPABU, sur les techniques et les stratégies de lobbying et de plaidoyer.	Les organisations partenaires d'EF et les autres membres du GPA.	Programme 2022-2026
Elaborer un plan de plaidoyer commun en faveur de l'agriculture familiale et de l'agroécologie au Burundi. Il devra inclure une conscientisation des élu·es et des décideurs·euses politiques et techniques pour l'agroécologie.	Les organisations membres de la synergie du prochain programme et les	Programme 2022-2026

<p>Organiser des visites d'échanges d'expérience et des journées porte ouverte, en synergie avec tous les acteurs du secteur agricole engagés dans la promotion de l'agroécologie.</p> <p>Formaliser la capitalisation des processus de production et de vulgarisation des alternatives à l'agriculture conventionnelle telles que des biofertilisants et des bio-pesticides (<i>définir les étapes à suivre pour évoluer vers une exploitation agroécologique, décrire les caractéristiques d'une exploitation familiale agroécologique, identifier les techniques agroécologiques innovantes et effectuer des recherche-action à diffuser et à partager avec les autres organisations locales et nationales</i>).</p>	<p>alliés de l'agroécologie au Burundi</p>	
---	--	--

**Recommandation 2 :**

Les organisations partenaires doivent développer des enquêtes de ménage pour donner des renseignements, par exemple, sur le seuil d'amélioration des revenus des ménages, le taux d'abandon des engrais chimiques par les paysan-nes ainsi que les taux d'adoption de l'agroécologie suivant les catégories de ménages. Ces études sont utiles pour pousser la réflexion sur les performances de l'approche agroécologique.

**Réponse managériale :** d'accord avec cette recommandation.

EF et ses organisations partenaires sont d'accord avec la recommandation qui vient renforcer le besoin de mesurer l'évolution des scores de performance dans l'adoption des pratiques agroécologiques. Ces enquêtes au niveau des ménages pourront être réalisées par des animateurs-trices endogènes sous la supervision des technicien-ness de terrain afin de dégager, à la fin de chaque exercice, le niveau des améliorations réalisées. Ces enquêtes vont aussi permettre de mesurer la situation de référence des indicateurs de l'objectif spécifique du nouveau programme et suivre son évolution par rapport à l'objectif fixé.

De plus, au niveau du siège d'EF, un groupe de travail visant le Suivi Evaluation Apprentissage se met en place avec des termes de référence et une volonté de travailler conjointement avec les organisations partenaires et les coordinations locales sur un meilleur suivi (collecte de données, analyse et rapport de capitalisation). Ce groupe de travail pourra ainsi appuyer les organisations partenaires dans le développement d'enquête de base.

**Si en désaccord avec la recommandation ou si partiellement d'accord, pour quelle raison ?**

N/A

<b>Action(s) prévue(s):</b>	<b>Département(s) ou personne(s) responsable(s)</b>	<b>Date de réalisation prévue</b>
<p>Organiser un atelier de restitution des conclusions et recommandations de l'évaluation finale du programme à l'intention des organisations partenaires en vue d'adopter des stratégies de mise en œuvre pour le nouveau programme 2022-2026 et ainsi relever les faiblesses constatées.</p>	<p>EF et ses organisations partenaires</p>	<p>Dès le démarrage effectif du programme DGD-EF 2022-2026</p>
<p>Elaborer un guide d'enquête, dont la simplicité permettra son exploitation par les animateurs endogènes et les agents de terrain, en vue d'avoir en temps réel des renseignements sur les revenus des ménages, le degré d'adoption des pratiques agroécologiques dans les exploitations des ménages accompagnés, le taux d'abandon des engrais chimiques, ...</p>	<p>EF et ses organisations partenaires, appuyé par le groupe de travail SEA</p>	<p>Programme 2022-2026</p>

**Recommandation 3 :**

Les organisations partenaires doivent fournir des efforts constants dans le suivi permanent et dans le renforcement des capacités techniques et de gestion des coopératives nouvellement créées. Ces appuis sont nécessaires pour soutenir le volet commercialisation des produits agricoles et pour accroître leur

visibilité locale. Cela renforcera les efforts de plaidoyer politique et leur capacité d'analyse et d'influence.

**Réponse managériale :** d'accord avec cette recommandation.

Des stratégies sont déjà adoptées pour un meilleur suivi et un renforcement des capacités techniques et de gestion administrative des coopératives qui vont être accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre du programme DGD 2022-2026. Les aspects de commercialisation et de visibilité des produits des coopératives au niveau local et national sont prévus afin de renforcer ces coopératives en les dotant de capacités de plaidoyer en faveur de leurs droits politiques et économiques reconnus par les autorités publiques. Un résultat, avec des indicateurs SMART, est consacré à cette recommandation dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme.

**Si en désaccord avec la recommandation ou si partiellement d'accord, pour quelle raison ?**

N/A

Action(s) prévue(s):	Département(s) ou personne(s) responsable(s)	Date de réalisation prévue
<p>Renforcer les structures communautaires pour les rendre plus professionnelles et promotrices des droits des producteurs·trices (<i>à travers des actions de plaidoyer et de facilitation de l'accès des producteurs·trices aux intrants de production et au marché d'écoulement de leurs productions</i>).</p> <p>Organiser des ateliers de renforcement des capacités des leaders·euses et gérants·es des coopératives sur les thématiques de gouvernance et leadership, du rôle et de la responsabilité des organes, de techniques de stockage et d'administration des stocks, de valorisation post-récolte des productions agricoles, plans d'affaires ou encore des états financiers.</p> <p>Equiper les coopératives en outils et en unités de transformation et accompagner leurs responsables par des séances de coaching sur l'exploitation et la maintenance du matériel fourni.</p> <p>Organiser des foires et fora pour la promotion des produits locaux issus d'une agriculture familiale durable qui constituent des tribunes/espaces de vulgarisation et de présentation des valeurs et principes universels des coopératives et des différents thèmes en rapport avec le développement du processus coopératif.</p> <p>Organiser et effectuer des visites de suivi-accompagnement et des coaching des coopératives et des Groupes de Solidarité et d'Épargne-crédit (<i>Tontines, IGG, GSEC, AVEC, ...</i>).</p>	<p>Les organisations partenaires membres de la synergie du programme (<i>ACORD Burundi, CAM, OAP et UHACOM</i>)</p>	<p>Action continue tout au long de la période de mise en œuvre du programme.</p>

**Recommandation 4 :**

Davantage de campagnes de sensibilisation doivent être développées pour lutter contre les normes et pratiques traditionnelles afin de renforcer l'égalité genre et la participation des femmes aux pratiques agroécologiques. Cela soutiendra par ailleurs la cohésion sociale et conduira à des interactions communautaires et à une transformation sociale parmi les membres des OP.

**Réponse managériale :** d'accord avec cette recommandation.

Le renforcement de l'égalité genre et la participation active et prioritaire des femmes dans la mise en œuvre du nouveau programme sont des éléments centraux pour la réalisation des objectifs fixés. Le genre étant pris comme une thématique transversale, le programme se propose de lutter contre les normes et pratiques traditionnelles qui alimentent les inégalités de genre et bloquent la participation des femmes dans la prise de décisions notamment pour la pratique de l'agroécologie (*décisions qui incombent aux hommes, seuls décideurs de l'affectation des cultures dans son exploitation agricole*).

<p>Le nouveau programme 2022-2026 est dans la continuité de la stratégie visant à intégrer le genre de façon transversale. En effet, la force de travail du secteur agricole est majoritairement féminine et la prise en compte du genre se retrouvent dans chaque résultat du nouveau programme. Ce programme va travailler sur les causes profondes d'inégalité de genre et de discrimination au sein du ménage dans le but de se concentrer sur l'autopromotion des ménages à travers les femmes, les filles et les autres groupes vulnérables.</p>		
<p><b>Si en désaccord avec la recommandation ou si partiellement d'accord, pour quelle raison ?</b> N/A</p>		
<b>Action(s) prévue(s):</b>	<b>Département(s) ou personne(s) responsable(s)</b>	<b>Date de réalisation prévue</b>
<p>Organiser des actions spécifiques de renforcement de capacités des femmes avec les approches d'autopromotion des ménages : le GALS (Gender Action Learning System) notamment.</p> <p>Renforcer les capacités des femmes sur leurs droits à travers des animations et des débats inclusifs autour de la thématique du genre.</p>	<p>Les organisations partenaires membres de la synergie du programme (<i>ACORD Burundi, CAM, OAP et UHACOM</i>).</p>	<p>Action continue tout au long de la période de mise en œuvre du programme.</p>
<p>Continuer la sensibilisation visant la participation des femmes dans les organes de décisions au niveau de leurs OP et coopératives.</p> <p>Renforcer le pouvoir économique des femmes par l'appui et la facilitation, à travers la création des groupes de solidarité d'épargne et de crédit (<i>GSEC, AVEC, Tontines, SILC, ...</i>)</p>	<p>Les organisations partenaires membres de la synergie du programme (<i>ACORD Burundi, CAM, OAP et UHACOM</i>).</p>	<p>Action continue tout au long de la période de mise en œuvre du programme.</p>

## **B) A Entraide et Fraternité**

### **Recommandation 1 :**

A partir d'une approche participative et inclusive, EF devrait continuer à engager ses organisations partenaires dans la promotion des pratiques agroécologiques avec des moyens de subsistance sélectionnés pour faire face autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Des fonds suffisants devraient être alloués avec une marge de flexibilité dans leur gestion le long des lignes budgétaires suivant un délai approprié.

- La conception du programme doit être alignée sur les priorités des organisations partenaires, les politiques et priorités nationales, ainsi que sur les politiques internationales y compris les ODD.
- La conception du programme doit maintenir une attention sur la valorisation des fonds de roulement et des Associations locales de crédit pour continuer de doter les OP d'alternatives à l'accès aux capitaux de proximité.
- La conception doit toujours encourager une forte participation des hommes et des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du programme. Ils devront donc continuer à promouvoir une approche sexospécifique dans toutes les composantes du programme.

**Réponse managériale :** d'accord avec cette recommandation.

La stratégie d'intervention d'EF est basée sur une bonne relation partenariale avec les organisations partenaires à travers une approche participative et inclusive, basée sur le respect et la confiance. L'engagement des organisations partenaires dans la promotion de l'agroécologie, comme une solution alternative à la restauration de la fertilité des sols, de la biodiversité et de l'amélioration des rendements et par conséquent des productions agricoles et d'élevage, constitue un des exemples qui témoigne de notre relation partenariale.

Par ailleurs, EF continue d'appuyer financièrement les organisations partenaires burundaises depuis 2008, et ce, avec une large flexibilité d'affectation afin que ces dernières puissent mettre en œuvre des actions de solidarité pour le développement des communautés rurales, souvent laissées pour compte par les pouvoirs publics. Ces appuis financiers démontrent la solidarité d'EF vis-à-vis des communautés rurales burundaises.

Enfin, les résultats du nouveau programme 2022-2026 ainsi que les actions/activités prévues pour les atteindre sont en adéquation avec :

- les priorités des organisations partenaires et des bénéficiaires,
- les politiques et stratégies nationales et internationales,
- les besoins des bénéficiaires en rapport avec la diversification des sources de revenus et l'accès aux capitaux par les hommes et les femmes membres ou non des organisations de producteurs·trices en vue de promouvoir l'égalité des sexes au sein dans la mise en œuvre du nouveau programme.

**Si en désaccord avec la recommandation ou si partiellement d'accord, pour quelle raison ?**

N/A

<b>Action(s) prévue(s):</b>	<b>Département(s) ou personne(s) responsable(s)</b>	<b>Date de réalisation prévue</b>
Renforcer la promotion de l'agroécologie par la mise en place de plateformes de réflexion et d'autoformation sur ladite thématique, avec un objectif de capitalisation et de diffusion des techniques ou pratiques agroécologiques jugées performantes et rationnelles.	Les organisations partenaires membres de la synergie, la coordination et EF	Programme 2022-2026
Renforcer les capacités des cadres et technicien·nes de terrain par des formations à travers des recherche-action sur la production de la fumure organique de qualité et en quantité suffisante ; la prévention, le traitement et la lutte contre les maladies et ravageurs des plantes avec les phyto-organiques ; la protection et la conservation des sols et la biodiversité grâce à la promotion de l'économie verte.	EF à travers la coordination du programme	Dès le démarrage effectif du programme 2022-2026
Initier, organiser et effectuer des actions multiformes de plaidoyer à travers le GPA (analyses thématiques, débat, etc.) en faveur du soutien des autorités publiques à l'agriculture familiale, à l'agroécologie et au mouvement coopératif bien structuré.	EF à travers la coordination du programme	Dès le démarrage effectif du programme 2022-2026

**Recommandation 2 :**

Le futur programme doit continuer d'accorder une attention particulière sur les mécanismes de lobbying et de plaidoyer pour donner aux OP les moyens de revendiquer en permanence leurs droits sur l'acquisition des terres, et de permettre ainsi un changement politique qui ne peut être réalisé à court terme.

**Réponse managériale :** d'accord avec cette recommandation.

EF fait partie d'un vaste réseau de plaidoyer tant dans les pays enrichis qu'appauvris. En Belgique, EF est membre de la CIDSE (Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité) ainsi que du CNCD 11.11.11. EF est également membre de la plateforme Afrique Centrale qui travaille sur les questions de plaidoyer régional. EF participe, par ailleurs, au réseau de plaidoyer, EURAC, qui relaie les revendications de ses membres au niveau européen.

Le programme 2022-2026 prévoit des mécanismes de lobbying et de plaidoyer pour accorder aux OP et aux coopératives, à travers les plateformes de plaidoyer (GPA et FOPABU), les moyens de revendiquer en permanence leurs droits, notamment au niveau de l'acquisition et la sécurisation des terres.

**Si en désaccord avec la recommandation ou si partiellement d'accord, pour quelle raison ?**

N/A

<b>Action(s) prévue(s):</b>	<b>Département(s) ou personne(s) responsable(s)</b>	<b>Date de réalisation prévue</b>
Renforcer la collaboration avec le Secteur Politique d'EF sur le plaidoyer d'accès aux ressources.	EF	Programme 2022-2026
Renforcer les capacités des organisations de producteurs·trices et des organisations d'appui locales, membres du GPA, sur les techniques et stratégies de lobbying et plaidoyer.	Les organisations partenaires et EF à travers la coordination du programme	A partir de 2023
Participer activement aux activités pilotées par le GPA et appuyer techniquement et financièrement les initiatives de ladite plateforme en rapport avec l'agroécologie et l'agriculture familiale.	Les organisations partenaires et EF à travers la coordination du programme	A partir de 2023